

BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB

Saison 2025/2026

A renvoyer au Comité Départemental

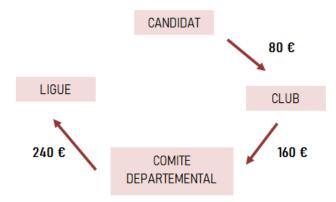




Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, sur le site de la ligue, le **calendrier prévisionnel** des formations d'encadrants techniques mises en place par la Ligue d'Aquitaine pour la saison 2025/2026 et le **formulaire** correspondant.

Financement des 160€ de la Formation (Candidat + Club) à renvoyer au Comité Départemental d'affiliation (voir Annexe 1):



Pour rappel, les conditions d'accès sont les suivantes: Etre licencié à la FFTir et avoir au moins 18 ans / Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif de moins de trois mois / Être détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive complète / Présenter un projet au sein de sa structure en lien avec les fonctions d'initiateur / Avoir l'avis motivé de son président de club.

Les dates d'organisation de ces stages sont prévisionnelles et sont donc susceptibles d'évoluer.

!!! - CLOTURE DES INSCRIPTIONS - 14 Septembre 2025 !!!

Je vous remercie d'avance pour votre coopération et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.





Journée de POSITIONNEMENT et de PRE-STAGE au BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026									
DEPARTEMENTS	LIEUX	DATES	COORDONNEES RESPONSABLE FORMATION	COUT par STAGIAIRE					
24									
33	CREPS (33)	27 Septembre 2025	Mme Sylvie TIRODE -LIGUE AQUITAINE DE TIR - 02 Avenue de l'Université - 33400 TALENCE - 06.82.08.66.21 - rfl-tir-aquitaine@orange.fr	20 Euros (À <mark>régler à la Ligue</mark> d'Aquitaine de Tir)					
40									
47				(Prix du repas + Documentation)					
64									



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



LIGUE D'AQUITAINE DE TIR

BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB (Formation ligue - 10 places)

Participation aux 3 WE obligatoire

Important. La détention du PSC1 est obligatoire.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2024/2025						
DATES	LIEUX					
29-30 novembre 2025	CREPS (33)					
10-11 janvier 2026	Girondins (33)					
14-15 mars 2026	CREPS (33)					

Coût du stage pour le club:

Candidat (80€) + Club (80€) = 160 €

Règlement à envoyer à votre Comité Départemental d'affiliation qui fera suivre l'inscription à la Ligue d'Aquitaine. Les chèques sont à mettre à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL D'AFFILIATION.





Fiche d'inscription BFI à remplir et renvoyer au Comité Départemental :

Club :	Nom du Président :	Signature :
N°:		

	BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB									
Priorité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Téléphone	Nº licence	Avis du Comité Départemental			
1										
2										

Contacts Présidents Comités Départementaux :

Dordogne (24): Mr Laurent CHEVALIER - laurent-chevalier3@orange.fr- 07 85 64 40 60

Gironde (33): Mr Gérard LOPEZ - gerardlopez335@gmail.com- 06 25 51 12 10

Landes (40): Mr Gaylord GIRAUD -gaylord.giraud@gmail.com - 07 86 83 30 85

Lot-et-Garonne (47): Mr Daniel GRISEY - dplgrisey@gmail.com - 06 80 25 29 02

Pyrénées-Atlantiques (64): Mr Charles SALUDAS - charles.saludas@wanadoo.fr - 06 21 22 53 05

Les inscriptions sont limitées à deux par club. L'acceptation d'un troisième stagiaire fera l'objet d'une étude de cas qui validera à titre exceptionnel, ou non, son intégration dans le cursus de formation. La participation à la journée de pré-positionnement est <u>OBLIGATOIRE</u>. La non-participation entrainera une annulation d'office du dossier d'inscription. Les dossiers sont à renvoyer avant le 30 novembre 2024. <u>Tout dossier reçu après cette date ne sera ni traité, ni accepté</u>.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR





ANNEXE 1

EXPLICATIONS SUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE STAGE

Coût de la formation initiateur : 320 euros (6 jours sur 3 week-ends)

Ces sommes correspondent au financement de l'hébergement (une nuit par WE), la restauration (trois repas par WE), les frais administratifs et pédagogiques, la location des installations et le paiement des vacations des formateurs.

Le coût se partage en quatre "cofinanceurs". A parts égales, le **Candidat**, son **Club**, son **Comité Départemental** et la **Ligue** se partagent ces frais de stage. Reste à la charge du candidat – ou de son club – les frais de déplacement.

Exemple pour le BREVET FEDERAL **D'INITIATEUR** DE CLUB

- 1) Le candidat pour son inscription verse ou pas si le club la prend en charge la somme de 80 euros à son club.
- 2) Le club encaisse les **80** euros de son (ou ses) candidat(s) et verse la somme de **160** euros par stagiaire concerné à son Comité Départemental avant le début de la formation (parts Candidat + Club).
- 3) Le Comité Départemental réunit les inscriptions et encaisse les paiements de ses clubs. Il reverse ensuite à la ligue la somme de **240** euros par stagiaire dès le début de la formation (parts Candidat + Club + Codep).
 - 4) La Ligue reçoit les différentes inscriptions des comités et procède aux paiements engendrés par cette formation en ajoutant sa participation.

Pour rappel, les clubs et les comités peuvent lors de la préparation de leur budget annuel, demander une subvention au titre de l'ANS (PSF) pour aider à la mise en formation de leurs encadrants techniques.